

Note aux organisations : mise en examen de la secrétaire générale de la CGT

Par cette note, nous tenons à informer l'ensemble des organisations de la CGT de la mise en examen de notre Secrétaire générale, Sophie Binet, à la suite d'une plainte pour « injures publiques » déposée par l'association patronale ETHIC connue pour sa défense de positions ultra-libérales, fondée par Yvon Gattaz et présidée par Sophie de Menthon.

L'association entretient d'ailleurs une proximité certaine avec les réseaux d'extrême droite. Elle bénéficie notamment du soutien financier de Pierre-Édouard Stérin au sein du projet Pericles. Cette démarche illustre parfaitement la volonté de certains milieux patronaux et conservateurs de faire pression sur les syndicalistes et de museler toute critique légitime.

D'où vient cette plainte ?

Elle fait suite à l'interview de Sophie Binet sur RTL le 31 janvier dernier. Interrogée sur le **chantage permanent à l'emploi** de la part de grands patrons (Bernard Arnault (LVMH), Patrick Pouyanné (TotalEnergies), Florent Menegaux (Michelin) qui défilaient dans les médias pour réclamer moins d'impôts et moins de règles, et menaçaient de quitter le pays en cas d'augmentation d'impôts des plus riches, notre secrétaire générale a rappelé une vérité que tout le monde constate :

- Ces dirigeants menacent de délocaliser à chaque fois qu'il est question de fiscalité ou de protections sociales ;
- Ils n'assument plus aucune responsabilité envers le pays et ses salarié·es ;
- Leur logique est celle du profit avant tout.

En résumant cette attitude par l'expression populaire « **les rats quittent le navire** », Sophie Binet visait clairement un **comportement patronal**, pas des personnes. Il s'agissait d'une **critique syndicale légitime**, dans un débat public majeur, au cœur de notre mandat.

À noter également que l'avocat choisi par la partie plaignante est **Gilles-William Goldnadel**, personnalité médiatique dont les prises de position régulières sur **CNews**, dans **Le Figaro**, ou encore au côté de **Meyer Habib**, s'inscrivent clairement dans les **courants les plus réactionnaires du débat public**. Ses engagements et interventions publiques l'alignent fréquemment avec les **idéologies et réseaux d'extrême droite**.

Ce choix d'avocat n'est pas neutre : il participe d'une **stratégie politique assumée**, cherchant à transformer une critique syndicale légitime en polémique médiatique, en mobilisant des réseaux connus pour leurs attaques systématiques contre le mouvement social, les syndicats et l'ensemble des contre-pouvoirs.

Une plainte politique, un procédé-bâillon

Cette mise en examen s'inscrit dans une dynamique désormais bien connue :

- Des **procédures-bâillon**, utilisées pour intimider, faire taire, détourner l'attention des vrais sujets, comme c'est le cas de plusieurs membres de la CEC et du BC.
- Cette fois, le patronat franchit un cap en visant directement la **première dirigeante de la CGT**.

Ce n'est pas un simple fait-divers judiciaire : c'est une **attaque contre la liberté d'expression syndicale**, contre notre capacité collective à **dénoncer les politiques patronales**, à nommer les rapports de force et à défendre les travailleuses et travailleurs. Pour la CGT, il est évident que l'expression de Sophie Binet relève de la **liberté syndicale**, liberté fondamentale reconnue par la Constitution et par les conventions internationales. En tentant de criminaliser la parole d'une responsable syndicale, le patronat cherche à

affaiblir la CGT et, au-delà, l'ensemble du mouvement social.

Il faut aussi souligner que **RTL, qui a diffusé les propos de Sophie Binet lors de l'interview du 31 janvier, est-elle aussi visée par la mise en examen.** Cette démarche ne concerne donc pas seulement une dirigeante syndicale, mais touche également le **rôle des médias dans le débat public.** La CGT considère cette procédure comme une tentative inédite de faire taire les médias et de restreindre la liberté d'expression, en intimant à tout acteur qui relaie des critiques légitimes vis-à-vis du patronat de se censurer. Il s'agit là d'une attaque directe contre le pluralisme de l'information et le droit de la société à être informée sur des enjeux cruciaux pour le monde du travail.

Restons solidaires et mobilisé•es

Il est important de rappeler que ce type de procédure s'inscrit dans des délais judiciaires très longs. Concrètement, le dossier **n'avancera pas avant plusieurs mois**, et il est même probable qu'aucune **audience n'ait lieu avant un an** ou davantage.

Autrement dit, nous sommes face à une démarche qui relève plus de la **pression politique** que d'une véritable urgence judiciaire.

C'est pourquoi nous devons répondre collectivement : cette attaque est une attaque contre toute la CGT qui montre à quel point le patronat est décomplexé et vise à nous faire taire.

La CGT ne se laissera pas intimider. Une fois l'information rendue publique, la confédération mettra à disposition des organisations **un courrier-type d'interpellation à envoyer aux préfectures et aux parlementaires** (hors RN) afin d'alerter sur le mouvement de répression syndicale qui touche toute la CGT et proposera l'organisation d'une initiative d'ampleur début 2026 sur la défense de notre secrétaire générale et des libertés syndicales.